

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2007
(convocation du 14 mai 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

**Adhésion au Conservatoire Botanique Sud Atlantique - Décisions - Approbation
des statuts**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des actions de mise en valeur du patrimoine naturel de la communauté urbaine de Bordeaux, la charte pour l'environnement vers le développement durable prévoit dans ses actions 10 à 12 :

- la mise en place d'outils de suivi de l'impact des programmes opérationnels en cours,
- le développement des programmes de mise en valeur du patrimoine naturel,
- la promotion de la recherche en vue de valoriser et de renforcer la diversité biologique.

De plus, la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages s'est révélée une des priorités du conseil de développement durable de la CUB pour l'année 2007.

Les expertises techniques du Conservatoire Botanique Sud Atlantique feront partie intégrante de la démarche globale de la communauté urbaine vers la constitution d'un véritable observatoire de l'environnement à l'échelle intercommunale et le développement d'un réseau d'acteurs pour valoriser et préserver le patrimoine naturel sur l'agglomération, qui représente 26.000 hectares d'espaces non urbanisés, soit 46% de l'espace communautaire.

Statuts et champ d'action du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)

Le conservatoire Botanique National Sud Atlantique est un syndicat mixte ouvert créé en 2006 entre collectivités territoriales (départements, régions et regroupement de communes) – voir en annexe les « statuts du 18 mai 2006, modifiés par les modifications statutaires CS02-03 (article 21.1) et CS02-04 (article 22) votées en comité syndical du 12 octobre 2006 »).

Les membres du syndicat mixte décident de lui confier des missions sur la connaissance, la conservation, la valorisation du patrimoine végétal dans sa diversité, conformément aux articles R214-1 et suivants du code de l'environnement relatif aux conservatoires botaniques nationaux.

Afin de garantir la cohérence des diagnostics écologiques locaux, l'évaluation des incidences et la veille botanique d'espèces protégées, les établissements représentant des territoires intercommunaux sont pressentis pour constituer ce réseau.

Ainsi, la communauté d'agglomération de Poitiers a adhéré au CBNSA fin 2006.

A ce jour, le réseau est essentiellement constitué des Départements et Régions d'Aquitaine et de Poitou Charente. Le Conseil Général des Landes rejoindra le réseau courant 2007.

En France, d'autres communautés urbaines telles que Brest et le Grand Nancy ont également adhéré aux Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) de leurs régions respectives.

Ses missions

Elles répondent principalement à deux d'objectifs : technique et scientifique, avec :

- la mise à disposition d'outils de référence, l'observation, l'échange d'information, la communication,
- l'expertise technique locale.

Dans le détail, elles consistent à :

- connaître la flore sauvage et les milieux naturels / semi naturels de son territoire,
- réaliser la synthèse des observations et inventaires floristiques,
- conserver ex situ et in situ des espèces rares et menacées, ainsi que leurs habitats,
- évaluer et, le cas échéant, valoriser certains éléments de la flore et leurs habitats,
- observer et suivre des espèces végétales envahissantes (pestes végétales),
- sensibiliser et informer le public,
- assurer la gestion de collections et de fonds documentaires scientifiques, patrimoniaux et culturels en ce qui concerne le monde végétal,
- répondre aux besoins d'information, de formation, d'expertises et d'appuis techniques et scientifiques de ses membres, des collectivités territoriales, des établissements publics, des services de l'Etat et de tout organisme concerné par la gestion des espaces naturels.

Ces missions, qui s'exercent en étroite collaboration avec les services compétents des membres du syndicat mixte et dans le respect de leurs missions statutaires, s'inscrivent dans un territoire favorisant les synergies et complémentarités avec les autres acteurs de l'environnement.

L'adhésion de la CUB au Conservatoire Botanique Sud Atlantique

Au regard des actions précitées de la Charte du Développement Durable, la CUB souhaite adhérer au CBNSA pour bénéficier de son apport scientifique et technique en vue :

- o de constituer un référentiel et un observatoire des habitats naturels et des espèces qui sera à intégrer dans le SIG communautaire,
- o de mettre en œuvre des mesures de conservation des espèces protégées (comme l'angélique des Estuaires, par exemple) pour le maintien de la biodiversité dans l'agglomération,
- o d'obtenir rapidement un appui technique scientifique viable, rapide et exhaustif sur les projets qui pourraient impacter ce patrimoine naturel,
- o de porter à la connaissance des chefs de projet ces données environnementales et les moyens à mettre en œuvre,
- o de suivre et de mettre à jour l'évolution dans le temps et dans l'espace de ce patrimoine.

Les informations issues du référentiel et de l'observatoire du CBNSA sont complétées par des formations et des expertises spécifiques au profit des adhérents.

Le CBNSA propose de faire fonctionner son réseau en mutualisant le plus possible les études et les formations scientifiques entre ses adhérents afin de minimiser le coût de ses prestations. Le CBNSA proposera ainsi chaque année à la CUB un programme d'actions annuel d'intervention qui pourra être négocié au regard des objectifs prioritaires de notre établissement public.

Montant de la cotisation

Le montant de l'adhésion annuelle est de 15.000 € avec une représentation de la CUB par un délégué et son suppléant qui siégeront au comité syndical avec un total de 2 voix délibératives.

Le nombre de voix délibératives au CBNSA est actuellement de 21 - avant adhésion de la CUB et du Conseil Général des Landes-.

Les statuts du syndicat mixte, dans leur dernière version validée par le comité syndical, sont annexés au présent rapport.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6554, fonction 8330, programme OC03, CRB400.

En conséquence, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, messieurs, de bien vouloir :

- décider d'adhérer au syndicat mixte du conservatoire botanique sud Atlantique sur la base des « statuts du 18 mai 2006, modifiés par la modifications statutaires CS02-03 (article 21.1) et CS02-04 (article 22) votées en comité syndical du 12 octobre 2006 » à hauteur de 15.000 € HT, avec une représentation d'un délégué qui siègera avec 2 voix et d'un délégué suppléant.
- désigner, pour représenter notre établissement public au comité syndical, deux membres en les personnes de :
 - M. ou Mme en qualité de titulaire et,
 - M. ou Mme en qualité de suppléant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée :
Titulaire : M. FELTESSE
Suppléant : M. PETIT

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2007**

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2007

M. Vincent FELTESSE